

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVREAU

Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

Délibération N°2020-04-70: Animation « Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'estuaire de la Gironde » – demande de subvention

Vu le CGCT ;

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde ;

De manière à pouvoir assurer l'animation du « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » de l'estuaire de la Gironde en 2020, il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention de 19 962 € représentant 30 % du coût environné du poste auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Article 2 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention de 22 180 €, représentant 40% des salaires et charges (coût non environné du poste) auprès des services de l'Etat ;

Article 3 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

La Présidente

Pascale GOT

